

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le neuf décembre à dix huit heures trente, le Conseil municipal de Pordic, légalement convoqué le vendredi 20 janvier 2012, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur le Maire Gilbert GASPAILLARD, Maire de Pordic.

PRESENTS: Gilbert GASPAILLARD, Claude EVEN, Yannick GUILLOU, Thierry STIEFVATER, MF BLOT LE POTIER, Patrick LE ROUX, Maguy LE MANACH, Michel NOULLEZ, Sylviane COQUIN, Nicole POENCES, Robert ROLANDO, Françoise LOSACH, Gwénaél MAHE, Yvon BRIAND, Marie Annick NICOLAS, Rémi LE GRAND, Sandrine CASTEL, Michèle CARMES, Alain JOUANNY, Bernadette MACHET, Jean Claude QUETTIER, Yves LAMOUR, Marie Line PLESSIX.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Réjane CONAN QUINIO donne pouvoir à Michel NOULLEZ, Martine KERLAOUEZO donne pouvoir à Françoise LOSACH, Jérôme CARE donne pouvoir à Marie Annick NICOLAS, Renée VIDREQUIN donne pouvoir à Alain JOUANNY.

ABSENTS : Philippe ZAGNI, Andrée VIOUGEA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Michel NOULLEZ

<i>Nombre de conseillers en exercice : 29</i>
<i>Nombre de présents : 27</i>
<i>Nombre de votants : 29</i>

□□□□

1- Administration générale :

a- Subventions 2012 octroyées par la Ville :

Rapporteur : Monsieur Yannick Guillou, Adjoint au Maire chargé de l'administration générale.

La Ville soutient la vie associative sur son territoire et facilite l'accès de ses habitants aux prestations associatives.

Ce soutien passe notamment par un accompagnement financier sous la forme de subventions annuelles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir une enveloppe de 277 858, 36 € au budget 2012 pour le versement de subventions.
- de répartir cette enveloppe selon la liste ci-dessous (voir document financier en annexe).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212202519-20120202-DB20120101a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2012

Publication : 02/02/2012

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Fait et délibéré les mois, jour et an
sudsits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilbert GASPAILLARD

Par délégation du Maire
le Directeur Général des Services
Yann CABEL


